



Vol a l'étalage aidez moi

Par **julianinou**, le **15/02/2013** à **10:44**

bonjour

Bon évidemment je ne suis pas très fière de ce que je vais vous raconter...

Hier j'ai été a XXXPAS DE NOMXXX voler 5 bluray 3d et Evidemment je me suis attrapé, c'est la première fois et j'ai horriblement honte

bref on ma emmené dans une salle pour prendre la photocopie de mon passeport et signer une lettre plainte avec le montant du vol 146 euros!!

j'ai voulu régler mais ils n'ont pas voulu et mont dit que maintenant ça ira dans les main du procureur

je suis paniqué , je travaille dans le commerce je ne peux pas me permettre d'avoir un casier judiciaire

je sais j'aurai du y réfléchir avant mais c'est trop tard , j'ai été stupide et ça sera la dernière fois...

j'en ai parlé a une amie policière qui ma dit que normalement pour cette somme ils auraient du appeler la police

du coup est ce que leur lettre de plainte est valable?

est ce que je risque de recevoir une convocation ultérieure???

en plus sur mon passeport c'est mon ancienne adresse

bref je ne dort plus je ne mange plus

merci de m'avoir lu

repondez a mes questions si vous en connaissez les reponses merci beaucoup

Par **citoyenalpha**, le **20/02/2013** à **15:56**

Bonjour

[citation]leur lettre de plainte est valable?[/citation]

oui la lettre est un élément de preuve.

[citation]est ce que je risque de recevoir une convocation ultérieure??[/citation]

oui si l'entreprise décide de déposer plainte

[citation]en plus sur mon passeport c'est mon ancienne adresse [/citation]

les forces de l'ordre peuvent déterminer le domicile d'une personne.

Ont ils conservé les objets du vol?

Si tel est le cas le procureur en cas de convocation fera preuve de clémence pour une première infraction avec un préjudice financier nul.

Restant à votre disposition.

Par **julianinou**, le **20/02/2013** à **17:12**

Merci pour votre réponse

Oui ils ont gardés les bluray, j'ai insisté pour les payer mais la responsable du magasin m'a dit que cela serait trop facile...que c'était une trop grosse somme (146 euros)

Ils ne sont pas dégradés mais j'ai enlevé les étiquettes antivols collés dessus...

Oui c'était la première fois

A quel délai puis je m'attendre pour recevoir quelconques suites (dans le département 92)

Par **citoyenalpha**, le **20/02/2013** à **18:18**

tout dépend du nombre de dossier à traiter

votre affaire est minime. certains bureaux enregistrent la plainte mais n'engage pas de poursuite tant que la personne ne réitère pas et que le préjudice a été réparé.

en tout état de cause point de comparution devant la juridiction de jugement pour cette fois.

il n'en sera pas de même si vous récidivez.

restant à votre disposition.

Par **amajuris**, le **20/02/2013 à 19:05**

bsr,
même si vous aviez payé les objets volés, l'infraction de vol demeurait donc si vous les aviez payés, cela ne changeait rien à votre situation.
cdt

Par **julianinou**, le **20/02/2013 à 19:42**

Merci encore pour vos réponses, je vous tiendrais au courant si suite il y a

Par **citoyenalpha**, le **20/02/2013 à 20:33**

Sauf qu'elle aurait pu repartir avec au moins lol

Par **julianinou**, le **20/02/2013 à 20:42**

Lol oui c'est vrai, j'aurais pu repartir avec, du coup cela m'a troublé car je bosse chez Carref*** et souvent les agents font payer les voleurs et ils en restent là...ils ne déposent pas la plainte sauf quand ils sont obligés de faire venir la police

Par **amajuris**, le **20/02/2013 à 20:43**

mais cela lui aurait coûté 146 €

Par **julianinou**, le **20/02/2013 à 20:44**

oui cela aurait coûté 146 euros...mais je l'aurais mérité non?! lol

Par **citoyenalpha**, le **20/02/2013 à 20:47**

Mérité j n irai pas jusque là mais au moins vous ne seriez pas sortie bredouille de cette histoire lol

Par **julianinou**, le **20/02/2013** à **20:52**

lol oui c'est sure

De toute facon aujourd'hui ce n'est pas ce qui me preoccupe le plus..

ca fait une semaine et je continu a mal dormir et j'ai perdu 2 kilos...

En tout cas merci encore, vos reponses me reconfortent et m'aide a moins dramatiser

Par **citoyenalpha**, le **20/02/2013** à **21:01**

Exact

Et tenez vous à carreau.